



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA VOIE-LACTÉE

Mercredi le 7 juin 2023 à 18h30

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023
3. Suivi au procès-verbal
4. **Points d'information**
 - 4.1. Si nécessaire seulement
5. **Points en consultation**
 - 5.1. Activités de la rentrée : organisation par le personnel et implication des parents
6. **Points en approbation**
 - 6.1. Liste des articles scolaires et des factures scolaires (Art. 77.1 LIP)
 - 6.2. Nouveau mode de vie de notre école : les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction pour 2023-2024 (Art. 76 LIP)
7. **Points en adoption**
 - 7.1. État du budget 2022-2023 et budget initial de l'école 2023-2024
 - 7.2. État du budget du service de garde 2022-2023 et budget initial du service de garde 2023-2024
 - 7.3. Rapport annuel des activités du conseil 2022-2023 (Art. 83 LIP)
 - 7.4. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Art. 75.1 à 75.3 LIP)
8. **Informations et correspondance :**
 - a. Président
 - b. Délégué au comité de parents
 - c. Enseignant(e)s
 - d. Service de garde
9. **Période de questions du public**
10. **Date de l'assemblée générale des parents 2023-2024 avant le 30 septembre (Art. 48, LIP)**
11. **Levée de la séance**

Joannie Bouchard, présidente